



Remiremont

**Mairie de Remiremont**

1, place Christian Poncelet  
BP 30107  
88204 REMIREMONT Cedex  
Tél. : 03 29 62 42 17  
mairie@remiremont.fr  
www.remiremont.fr

**Conseil Municipal de la Ville de Remiremont**

**Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal**

Séance du **vendredi 16 juillet 2021** à 18 h 00

**Présidence** : M. Jean-Benoît TISSERAND, Maire

**Étaient présents** :

M<sup>me</sup> Joceline PORTÉ, M. Roger BOURCELOT, M. Bruno HAILLANT, M<sup>me</sup> Anne-Marie DULUCQ, M. Philippe CLOCHÉ, M<sup>me</sup> Danièle FISCHER, M<sup>me</sup> Geneviève PY, M<sup>me</sup> Danielle WAGNER, M. Joël ROBICHON, M. Bernard CREUSOT, M. Jean-Claude HUTTER, M. Florent POIROT, M<sup>me</sup> Mauricette MAROTEL, M<sup>me</sup> Christine VIOT, M<sup>me</sup> Josée GAUTHIER, M. Guénolé SPATZ, M. Daniel N'DAO, M. Jean HINGRAY, M. Marwan CHOFFEL, M<sup>me</sup> Christelle ROGGERO et M. Jean-François HOLVEC

**Procurations** :

Madame Brigitte CHARLES à Madame Anne-Marie DULUCQ,  
Monsieur Frédéric SIMON à Monsieur Jean-Claude HUTTER,  
Madame Yveline LE MAREC à Monsieur le Maire,  
Madame Danielle HANTZ à Monsieur Joël ROBICHON,  
Madame Myriam BONTAN à Monsieur Bernard CREUSOT,  
M<sup>me</sup> Rétiba DJILLALI-AISSA à M<sup>me</sup> Christine VIOT,  
Monsieur Romain MILLOTTE à Monsieur Guénolé SPATZ

**Secrétaire de Séance** : M. Marwan CHOFFEL

**Assistaient à la séance** :

M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services

Il est 18 h. 00, Monsieur Jean-Benoît TISSERAND, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Marwan CHOFFEL, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

**L'effectif est donc de membres 22 présents + 7 procurations**

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

1 - *Patrimoine Communal* - **Vente de terrains communaux pour la création d'un lotissement d'initiative privée**

Après présentation du projet par le représentant de la Société Process One Habitat et discussions, le Conseil, à l'unanimité, approuve le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant

les conditions de vente. Il constate la désaffectation matérielle des parcelles situées sur le domaine public et décide, considérant l'absence d'atteinte à la fonction de desserte de ces voies, de déclasser du domaine public routier les voies situées sur le terrain précité. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble à Process One et notamment l'éventuel compromis de vente à intervenir avec ce dernier. Il précise enfin que des conditions suspensives relatives à la bonne réalisation du projet retenu seront insérées dans l'acte notarié et que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

***Sans question diverse, la séance est levée à 19 h. 03.***

A REMIREMONT, le 19 Juillet 2021

Jean-Benoît TISSERAND  
Maire de REMIREMONT